

5 septembre 2018

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 7 septembre 2015: «Pour sécuriser la sortie de la rue Marie-Brechbuhl (1202 GE)».

*TEXTE DES CONCLUSIONS
DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-345 au Conseil administratif le 19 janvier 2016, avec la recommandation d'étudier l'installation d'un trottoir traversant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rue Marie-Brechbuhl est une voie de desserte exploitée en double sens de circulation avec une chaussée de 4,5 m de largeur environ et un trottoir unilatéral de 2 m. Cette rue débouche sur la rue Pestalozzi à proximité d'une traversée piétonne régulée.

Comme le démontrent les observations des pétitionnaires, les problèmes d'insécurité sur cette rue se situent principalement au niveau de son intersection avec la rue Pestalozzi. A noter que le débouché de la rue Marie-Brechbuhl sur la rue Pestalozzi est déjà équipé d'un trottoir traversant permettant de donner la priorité aux piétons et de faire ralentir les véhicules en entrée/sortie.

Afin d'analyser les demandes des pétitionnaires, une étude de faisabilité a été réalisée. Le diagnostic préalable à l'élaboration de solutions d'aménagements a mis en exergue les principaux problèmes suivants:

- manœuvre difficile en entrée en tourner-à-droite sur la rue Marie-Brechbuhl depuis la rue Pestalozzi surtout lorsqu'un véhicule est stocké en sortie;
- problème de visibilité pour les véhicules sortant de la rue Marie-Brechbuhl par rapport aux piétons prioritaires sur le trottoir traversant (muret qui cache partiellement la visibilité et diminue l'angle de vue);
- distance de visibilité non respectée pour ce même véhicule, mais cette fois-ci par rapport aux véhicules prioritaires sur la rue Pestalozzi.

Sur la base de ce diagnostic, des mesures d'amélioration de la rue Marie-Brechbuhl ont été étudiées afin de proposer un aménagement adapté et si besoin ajuster la réglementation de sa circulation.

Il ressort de cette analyse et des solutions recherchées que la mise en place d'un simple marquage de type «stop» sur le trottoir traversant au débouché de la rue n'est pas conforme aux normes en vigueur et n'apporterait pas une réponse adaptée aux problèmes identifiés.

Six variantes d'aménagement ont été étudiées et comparées. La solution la plus adaptée est la création d'une zone de rencontre sur l'extrémité de la rue Marie-Brechbuhl et à son débouché sur la rue Pestalozzi avec si possible démolition-reconstruction du muret situé à l'est de la rue pour améliorer les visibilitées. Une négociation avec le propriétaire privé de ce muret sera nécessaire.

Cette proposition d'aménagement doit désormais être présentée et validée par la Direction générale des transports (DGT) (autorité cantonale compétente en matière de mobilité) avant d'être étudiée dans le détail pour sa mise en œuvre.

Concernant la signalisation lumineuse, les premières concertations avec la DGT n'ont pas permis d'obtenir un accord pour introduire un nouveau carrefour à feux synchronisé avec celui de la traversée piétonne située à proximité. Il n'a pas non plus été possible d'augmenter le temps de vert du feu pour les piétons. Cette question sera toutefois à nouveau discutée avec la DGT en regard des objectifs poursuivis par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Enfin, conjointement aux discussions avec l'autorité cantonale, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) présentera, dès la rentrée de septembre, les propositions d'aménagement aux pétitionnaires et aux représentants des habitants riverains de cette rue.

Pour conclure, le financement des études et des travaux de ces aménagements est supérieur à 100 000 francs et doit relever d'un crédit d'investissement. Il est proposé d'intégrer ces frais dans une demande de crédit plus générale sur les problématiques de sécurisation d'itinéraires piétons qui sera déposée cet automne par l'AGCM. Une fois le crédit voté, il est proposé de créer un groupe de travail associant les pétitionnaires et les représentants des habitants riverains afin d'assurer un suivi régulier des études puis des travaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani